Ecrit par Echo du Mardi le 12 janvier 2025

Violation des données personnelles : Meta cumule les amendes

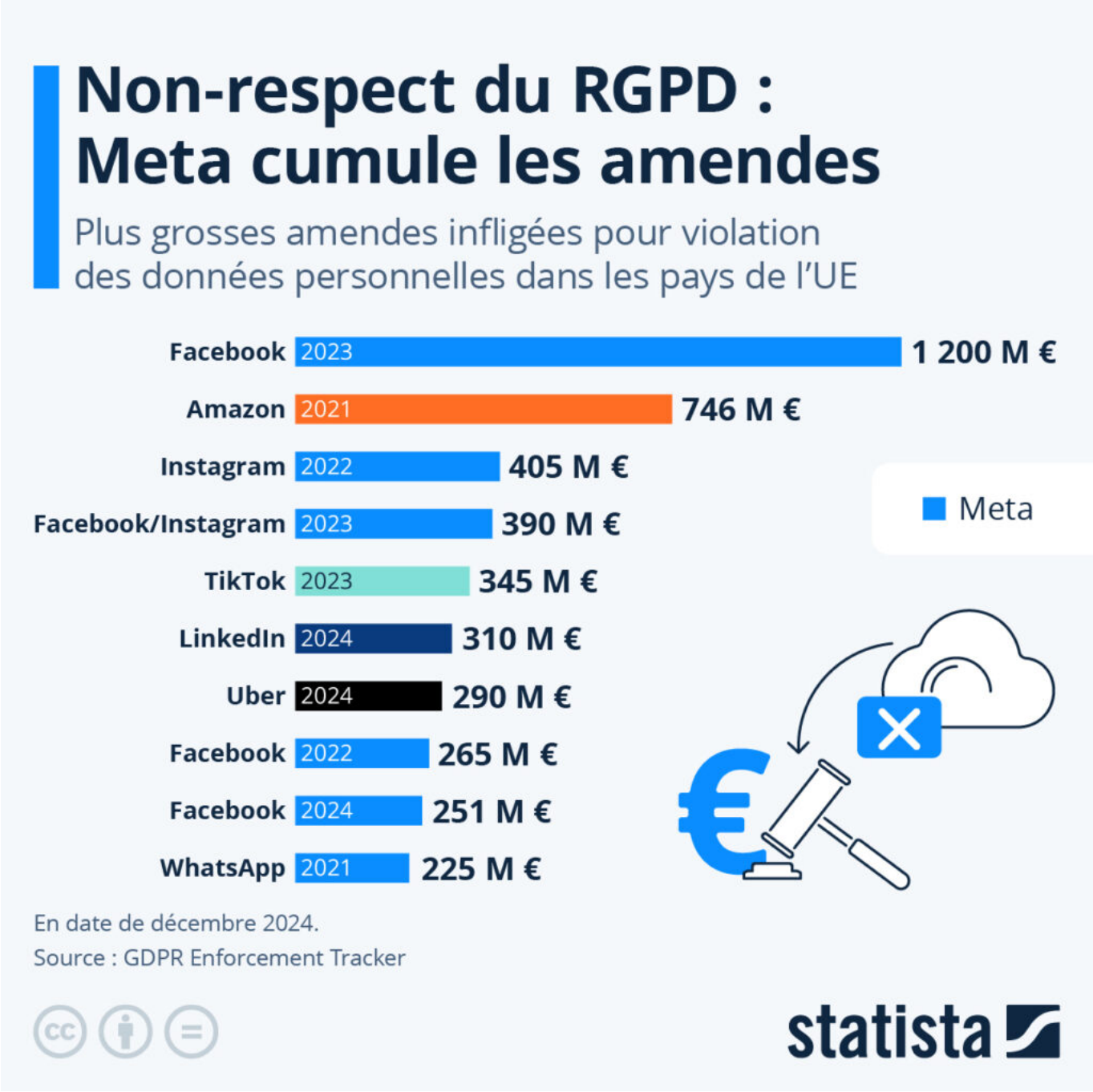

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 janvier 2025

Le 7 janvier, Mark Zuckerberg, dirigeant du groupe Meta, maison mère de Facebook, Instagram et WhatsApp, a annoncé d'importants changements dans la politique de modération des contenus sur ses plateformes, avec notamment la fin de son programme de fact-checking. Les partenariats qui existent aujourd'hui entre Meta et plus de 80 médias dans le monde afin de lutter contre la désinformation devraient être remplacés par un système de notes d'internautes, inspiré de X/Twitter, le réseau social d'Elon Musk. La ministre déléguée en charge de l'intelligence artificielle et du numérique, Clara Chappaz, a annoncé sur X le 7 janvier avoir échangé avec la direction de Meta France, qui lui a assuré que cette fonctionnalité « ne sera déployée qu'aux États-Unis pour le moment ». Cette annonce est perçue comme un nouveau geste de la part de Mark Zuckerberg pour s'attirer les faveurs de Donald Trump, après un don d'un million de dollars au fonds de financement de sa cérémonie d'investiture.

Comme le montre notre infographie, le groupe Meta n'est pas étranger aux controverses, particulièrement en Europe. Depuis l'adoption du règlement général sur la protection des données (RGPD) il y a cinq ans, Meta a ainsi cumulé les amendes. Facebook, Instagram et WhatsApp, services du groupe dirigé par Mark Zuckerberg, ont reçu 6 des 10 plus grosses sanctions prononcées à ce jour. Cumulées, ces amendes représentent un total de plus de 2,7 milliards d'euros.

En mai 2023, l'autorité irlandaise de protection des données (DPC) avait infligé une amende record de 1,2 milliard d'euros au groupe Meta. La décision concernait le réseau social Facebook, à qui il était reproché le transfert de données personnelles d'internautes européens aux États-Unis. Cette amende sans précédent dans l'Union européenne dépassait de loin celle prononcée par le Luxembourg contre Amazon pour « non-respect des principes généraux de traitement des données » en 2021 (746 millions d'euros).

Le cadre réglementaire du RGPD vise à donner aux utilisateurs un plus grand contrôle sur leurs données personnelles et impose de nouvelles normes à la gestion des données par les entreprises. Pour les contrevenants à ces règles, les sanctions sont souvent lourdes. Le RGPD a été mis en place le 25 mai 2018, en remplacement de la directive européenne sur la protection des données de 1995, et contient 99 articles. En décembre dernier, le suivi de CMR.Law a recensé plus de 2 200 violations individuelles du RGPD depuis sa mise en place, pour un total cumulé de près de 5,6 milliards d'euros d'amendes infligées — bien que les données soient probablement incomplètes puisque toutes les amendes ne sont pas rendues publiques.

De Valentine Fourreau pour Statista